

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mercredi 5 novembre 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	17

Date de la convocation : 28 octobre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 28 octobre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 5 novembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Madame Mélanie DECURE, Monsieur Rémy JAMES, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel PELFRÈNE, Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Vincent GAUDICHON a donné pouvoir à Monsieur Daniel PELFRÈNE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Frédéric POTHÉRAT, Monsieur Daniel RAIMBAULT.

Secrétaire de séance :

Madame Annie LECOQ a été nommée secrétaire de séance.

2025 / 050 – RESTAURATION DES REGISTRES D'ETAT-CIVIL

Vu le Code Général des Collectivités,

Considérant que les registres d'Etat-civil sont des documents uniques qui constituent un patrimoine historique local important, dont la bonne conservation importe sur la durée. Leur reliure est obligatoire et concourt à leur préservation. Des opérations de restauration sont donc à envisager pour assurer la consolidation matérielle de supports dégradés.

Monsieur le Maire propose de prévoir la restauration de 6 registres abîmés et présente une proposition pour un montant de 1 413,40 € HT.

Il précise que cette mission peut bénéficier d'une subvention du Département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide la proposition financière,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département et de la DRAC,
- Atteste que cette somme sera inscrite au budget 2026 – chapitre 011 de la section de fonctionnement – Charges à caractère général.

La secrétaire de séance, Annie LECOQ



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

